

Direction des Services du Cabinet
Service des Sécurités
Affaire suivie par
Marie-Noëlle ANGERS
Tél : 05 55 51 58 14
marie-noelle.angers@creuse.gouv.fr

Guéret, le 4 février 2020

La Préfète de la Creuse

à

Mmes et MM. Les Présidents
d'Associations
(Destinataires in fine)

Objet : Appel à projets 2020 et orientations stratégiques régionales de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives (MILDECA)

P. J. : - Demande de subvention (cerfa n° 12156*05)
- Compte-rendu financier (cerfa n° 15059*01)

La lutte contre les drogues, les excès d'alcool et de tabac et toutes formes de conduites addictives constitue un enjeu majeur de santé et de sécurité publiques et, à ce titre, une priorité du Gouvernement. Le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 a fixé les orientations en la matière.

En application de la circulaire MILDECA du 17 décembre 2019, la Préfète déléguée pour la défense et la sécurité Sud-Ouest, en charge du pilotage stratégique et financier de la politique de lutte contre les conduites addictives a choisi ses priorités et ses objectifs en fonction du diagnostic territorial.

En 2020, les objectifs régionaux auxquels doivent tendre les actions proposées sont :

1) Prévenir et réduire les addictions chez les jeunes ;

- renforcer les compétences psycho-sociales de l'enfant, l'adolescent, ses parents et les autres adultes au contact de l'enfant ;
- renforcer la coordination des actions de prévention des addictions ;
- assurer le respect de l'interdiction de vente de tabac, d'alcool et de jeux d'argent aux mineurs ;
- prévenir les conduites addictives des apprentis en CFA.

2) Réduire l'alcoolisation, qu'elle soit festive ou quotidienne :

- coordonner les acteurs ;
- développer les interventions en milieu festif ;
- renforcer le partenariat avec les établissements de nuit.

3) Protéger les publics vulnérables :

- diffuser le dispositif TAPAJ (travail alternatif payé à la journée) ;
- co-créeer un dispositif adapté aux migrants et aux mineurs non accompagnés (MNA).

.../...

4) Structurer la lutte contre les addictions sans produits (aux écrans, notamment).

Je vous rappelle que la MILDECA et le Secrétariat général du CIPDR ont décidé depuis 2015 de s'associer pour assurer une meilleure synergie entre les politiques publiques qu'ils sont chargés de mettre en œuvre.

L'objectif est donc **d'inciter à la construction conjointe de projets associant les deux politiques publiques pouvant être financés simultanément par les crédits de la MILDECA et par ceux du FIPDR**. En revanche, elle ne doit pas donner lieu à la diffusion d'appels à projets communs. Ces derniers demeureront distincts, mais devront faire mention de la possibilité d'un tel financement.

En ce qui concerne la MILDECA, le taux maximal de financement est de 80 %.

En outre, je vous rappelle que les crédits MILDECA ne peuvent en aucun cas financer les points suivants :

- l'achat de matériel d'investigation pour les forces de l'ordre ;
- les dispositifs de prise en charge qui relèvent de l'assurance maladie ;
- les consultations médicales afin d'examiner les personnes en état d'ivresse publique et manifeste (IPM) ;
- les alternatives aux poursuites et peines prévues par la loi (ex : injonctions thérapeutiques) ;
- le recrutement d'agents ou la pérennisation de postes existants, la constitution d'une subvention d'équilibre ou le versement de rémunérations à des tiers ;
- le financement d'investissement.

Je vous adresse ci-joint l'imprimé de demande de subvention (cerfa n° 12156*05) que je vous demande de transmettre à vos interlocuteurs. Les projets devront s'inscrire dans les orientations prioritaires de la Nouvelle Aquitaine.

Afin d'établir la programmation des crédits de la MILDECA 2020, je vous remercie d'adresser vos demandes de subvention sur la boîte fonctionnelle : pref-cabinet@creuse.gouv.fr avant le 4 mars 2020, délai de rigueur, accompagnées des documents suivants :

- les statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire Si l'association est enregistrée dans le Répertoire National des Associations (RNA), il n'est pas nécessaire de les joindre ;
- la liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau...). Il n'est pas nécessaire de la joindre si l'association est enregistrée dans le RNA ;
- un relevé d'identité bancaire ou postal portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET ;
- si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire ;
- le plus récent rapport d'activité approuvé ;
- les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos et le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes (pour les associations qui en ont un) ;
- si ces documents ont fait l'objet d'une publication sur le site internet des JO, ne joindre que la référence de cette publication.

.../...

En cas de demande de renouvellement du financement d'une action, les porteurs de projets doivent obligatoirement fournir avec leur dossier de demande de subvention 2020, le bilan financier 2019 (cerfa n° 15059*01 joint), assorti de tout document permettant d'apprécier l'efficacité et l'efficience des actions menées.

Dès réception de l'ensemble des projets, un comité de programmation se réunira pour étudier les différentes actions proposées et fixer le montant des subventions accordées.

Je sais compter sur votre implication pour diffuser largement cet appel à projet sur le territoire ou porter vous-même des projets innovants.

Mes services restent à votre disposition pour apporter tout l'appui nécessaire à la constitution des dossiers.



Magali DEBATTE

Liste des destinataires

- Mmes et MM. Les Présidents d'associations :

♦ Secteur associatif de Guéret

- ANPAA
- BIJ 23
- UDAF
- l'Escale
- Comité Départemental Olympique et Sportif de la Creuse
- RCG
- District de foot
- Creuse oxygène
- Club de boxe
- USEP 23
- UFOLEP 23
- Foyer des jeunes travailleurs de Guéret
- Creuse maghreb
- Ligue Nationale contre le cancer
- Centre d'aide au sevrage tabagique
- C.S.A.P. (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie)
- I.S.B.A. Santé Prévention
- Fédération Alcool Assistance de la Creuse
- Prévention Routière
- Prévention MAÏF
- Association des Mahorais
- Oasis
- Comité d'accueil Creusois
- Maison des adolescents
- AECJF
- ALEFPA
- IREPS
- Mission locale de la Creuse
- Les « pupilles de l'enseignement public » de la Creuse
- Conte en Creuse

♦ Secteur associatif de La Souterraine

- Foyer des jeunes travailleurs de la Souterraine

♦ Secteur associatif d'Aubusson

- Agir en Haute Marche Combraille
- Foyer des jeunes travailleurs (Horizon)

♦ Secteur associatif de Bourgneuf

- Association Gestion Organisation Rencontre Animation (AGORA)